

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 août 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **10 août 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, Conseillère
M. Jean Duhaime, Conseiller
Mme Catherine Bussièrès, Conseillère
M. Daniel Labbé, Conseiller
M. Dominic Gamelin, Conseiller
M. Yves Plante, Conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-08-201

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les Conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-08-202

4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-08-203

5. Adoption du règlement 04-2026 concernant l'exercice du droit de préemption de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (LQ 2022, c. 25) sanctionnée le 10 juin 2022, permettant notamment aux Municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles ;

CONSIDÉRANT les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permettant à toutes les Municipalités locales d'exercer un droit de préemption sur tout immeuble ou partie de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit, en vertu de l'article 1104.1.2 du Code municipal du Québec, déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut s'exercer ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles visés peuvent être acquis ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2026 par le Conseiller Yves Plante ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement vise à identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

Article 2

Le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

Article 3

La Municipalité peut exercer un droit de préemption afin d'acquérir un immeuble pour les fins municipales suivantes :

- Milieu naturel, espace public et parc, corridor faunique, terrain de jeux, accès à l'eau ou parc ;
- Activité communautaire ;
- Voie publique et réseau cyclable ;
- Équipement collectif ;
- Habitation ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ;
- Réserve foncière ;
- Développement économique local conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;
- Protection de l'environnement ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport collectif ;

Article 4

Le Conseil municipal désigne, par résolution, l'immeuble à l'égard duquel peut être inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption et précise la ou les fins municipales, parmi celles énumérées à l'article 3, pour lesquelles il pourra être acquis par la Municipalité à la suite de l'exercice de ce droit.

Article 5

Avant d'aliéner un immeuble visé par un avis d'assujettissement, le propriétaire doit notifier son avis d'intention d'aliéner l'immeuble. Cet avis doit être notifié à la greffière ou au greffier de la Municipalité. Quel que soit le mode de notification utilisé, le propriétaire doit être en mesure de constituer une preuve de la remise, de l'envoi ou de la transmission de l'avis.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Article 6

Les documents suivants, dans la mesure où ils existent, doivent être transmis au plus tard dans les quinze jours suivant la notification de l’avis d’intention :

1. Promesse d’achat signée ;
2. Bail ou entente d’occupation de l’Immeuble ;
3. Contrat de courtage ;
4. Étude environnementale et géotechnique de l’immeuble ;
5. Rapport d’évaluation de l’immeuble ;
6. Rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non monétaire prévue à la promesse d’achat ;
7. Certificat de localisation ;
8. Plan de la partie de l’immeuble concernée par l’aliénation si celle-ci est partielle ;
9. Résolution ou procuration désignant le mandataire ;
10. Autre étude ou document utilisé dans le cadre de la promesse d’achat ;

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

26-08-204

6. Ent. Steve Chagnon – Paiement de la facture pour les bancs des joueurs pour le terrain de soccer.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une ristourne de la Régie des déchets du Bas Saint-François ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé d’acheter des bancs de joueurs pour le terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT que le montant de cet achat s’élève à 20 188.09 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-31010-721 « Infrastructure » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-205

7. Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour les heures effectuées au 30 juin 2026. (TECQ 2024-2028 : transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec).

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant Inc. offre ses services pour la mise aux normes des eaux usées ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la facture pour les heures effectuées au 30 juin 2026 totalise 1 310.72 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-206

8. Groupe Géos – Paiement de la facture (50%) pour l'étude écologique pour le remplacement du poste de pompage principal.

CONSIDÉRANT que le Groupe Géos offre ses services pour l'étude écologique pour le remplacement du poste de pompage principal ;

CONSIDÉRANT que la facture (50%) pour le démarrage du projet totalise 3 259.54 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-207

9. Gimatech Électrique Inc. – Paiement de la facture pour une nouvelle entrée électrique au bureau municipal. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entrée électrique au bureau municipal était nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la facture pour cette entrée électrique totalise 29 310.52 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-02-522 « Projet Réno bureau (PRABAM) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-208

10. MRC Nicolet-Yamaska - Frais de déplacement pour le service d’inspection municipale pour la période d’avril à juin 2026.

CONSIDÉRANT que suite à l’entente avec la MRC Nicolet-Yamaska, la Municipalité s’engage à payer les frais de déplacement pour les services d’inspection municipale faite au nom et pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement pour l’inspection municipale pour cette période sont de 271.52 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-610-00-310 « Déplacements urbanisme » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-209

11. Groupe ABS Inc. – Paiement de la facture de l’étude dynamique sur le terrain du futur centre communautaire; paiement final. (Subvention PRACIM; Programme de rénovation et de construction d’infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac devait faire une étude dynamique sur le terrain pour le futur Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT que travaux totalisent 6 208.65 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Catherine Busssières

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense avec l’autorisation du responsable du dossier, M. Luc Arseneault, gestionnaire de projet chez Techni-Consultant Inc.

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-70121-522 « PRACIM – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-08-210

12. Les Services EXP Inc. – Paiement de la facture des honoraires professionnels au 10 juillet 2026 pour la refonte du plan et des règlements d’urbanisme.

CONSIDÉRANT qu’un mandat a été donné à la firme pour la refonte du plan et des règlements d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels pour les travaux exécutés au 10 juillet 2026 totalisent 8 680.61 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-610-00-411 « Honoraires prof. urbanisme » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-211

13. Bilodeau Baril Leeming, Architectes – Paiement de la facture des honoraires pour la mise aux normes et rénovations du Local 374 en vue d’une demande de subvention.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire rénover le Local 374 lorsqu’une subvention sera disponible ;

CONSIDÉRANT qu’à cet effet, la Municipalité doit faire un « carnet de santé » du bâtiment ainsi que les plans des rénovations prévus ainsi que les coûts attribués à ces rénovations ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ces travaux partiels s’élèvent à 5 275.92\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – Adm. » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-08-212

14. **Ébénisterie Grantham Ltée. – Paiement de la facture pour les installations pour la salle Germain Nadeau, le Local 374 et le bureau municipal. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)**

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation d'armoires dans divers bâtiments de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la facture pour ces installations est de 16 613.89 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13002-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-213

15. **Stantec Experts-Conseils Ltée – Paiement de la facture pour le remplacement du poste de pompage principal pour la période terminée le 10 juillet 2026. (Subvention TECQ 2024-2028 : Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).**

CONSIDÉRANT que la facture représente les travaux complétés au 10 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 8 479.41 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-214

16. **Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 1 dossier.**

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 27 pour un montant total de 4 353.37 \$ taxes incluses ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats »
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-215

17. Aubin Pélissier – Paiement des factures pour la fourniture et l'installation de thermopompes. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT que les factures pour l'achat et l'installation de ces équipements totalisent 99 562.00 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13002-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-216

18. Matériaux et Surplus Lefebvre Inc. – Paiement de la facture pour un poteau de bois traité classe 4 pour la nouvelle entrée électrique au bureau municipal. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entrée électrique au bureau municipal était nécessaire et qu'un poteau électrique de classe 4 devait être acheté et installé ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'achat de ce poteau totalise 971.54 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13002-522 « Projet Réno bureau (PRABAM) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-217

19. Villiard Serres et Jardins Inc – Paiement de la facture pour des travaux saisonniers.

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à Villiard Serres et Jardins Inc. pour la fourniture de paillis, fleurs, terreau, vivaces, et arbustes ainsi que pour la plantation et leur entretien ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 17 046.08 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-70150-522 « Entretien – Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-218

20. Alpha-Nicolet- Demande de don.

CONSIDÉRANT qu'Alpha-Nicolet demande une contribution pour leur campagne de financement 2026 afin de soutenir l'alphabétisation populaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-08-219

21. MRC Nicolet-Yamaska – Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural; contribution de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

(FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT que ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac devra contribuer pour un montant de 36 094.00 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONFIRMER à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite répartir sa contribution qui s'élève à 36 094.00 \$ par quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

26-08-220

22. Entente relative à la fourniture d'un service d'aqueduc pour les Municipalités de Saint-Pie-de-Guire, Saint-Gérard-Majella et Yamaska – Modification du montant de la compensation annuelle et de quelques autres articles de l'entente.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac fournit le service aqueduc pour :

- Municipalité de Yamaska : 3 résidents
- Municipalité de Saint-Pie de Guire : 4 résidents
- Municipalité de Saint-Gérard-Majella : 1 résident

CONSIDÉRANT que la compensation pour ce service n'a pas été révisée depuis nombre d'années ;

CONSIDÉRANT que l'entente doit également être révisée :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'augmentation annuelle du service à 175 \$.

D'AUTORISER la signature de l'entente révisée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-08-221

23. PRABAM (Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux) - Résolution pour la reddition de compte finale.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant maximal de dépenses de 116 738.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par cette reddition de compte finale et que le guide a été respecté.

26-08-222

24. Autorisation donnée à Bélanger Sauvé avocats représenté par Me Eugénie Veilleux, afin d’entreprendre des démarches légales pour le dossier 33-6633.

CONSIDÉRANT que des procédures doivent être prises pour un dossier citoyen ;
CONSIDÉRANT que dans ce dossier, le conseil municipal désire mandater un avocat spécialisé pour ce genre de situation;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Me Eugénie Veilleux du cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., afin de défendre les intérêts de la Municipalité pour ce dossier.

25. Correspondances générales

26. Affaires nouvelles

27. Rapport des comités

26-08-223

28. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2026		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
10010	Accommodeur St-François (Essence et produits laitiers - juillet)	1 033.01
10011	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation juillet)	90.00
10012	Quincaillerie Yamaska (Herbicide)	465.44
10013	Sani Fontaines (Fontaine à boire avec remplisseur de bouteilles aux jeux d'eau)	2 895.26

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10014	Studio Vélo (Entretien et inspection des vélos électriques)	1 436.68
10015	Thomson Reuters (Mise à jour Loi Fiscalité Municipale)	68.25
	TOTAL DES CHÈQUES	5 988.64
COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4996	ADN Communication (Alertes municipales - juillet)	135.85
4997	Aquatech (Contrat de base - août)	3 290.58
4998	Canadian Industries-Bétonel (Achat peinture)	153.79
4999	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - août - 1 semaine /4)	15.00
5000	BPN Environnement 2011 inc (Location de toilettes chimiques du 15 juin au 15 juillet)	550.73
5001	Buropro Citation (Copies Mono, couleurs et numérisations)	342.71
5002	Josée Bussièrès (Allocation cellulaire août)	60.00
5003	La Capitale (Assurance collective - août)	4 413.39
5004	CDEDQ (15 compteurs d’eau et pièces)	7 591.16
5005	Cloudli Communication (Téléphones des édifices juillet)	423.49
5006	Les Coffrages Lanoie et Frères Inc (Projet implantation au terrain de soccer)	528.89
5007	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire août et achat d'un sac pour vélo)	73.99
5008	Les Entreprises Bryan Cloutier Inc (Entrée d'eau rue Blondin)	18 971.63
5010	Étiquette PME (Cartes d'affaire et infographie)	152.23
5011-2012	Eurofins Environex (Analyse eaux usées et eau potable - juillet)	1 895.02
5013	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque)	296.51
5014	Amélie Ménard (Allocation cellulaire août)	30.00
5015	Métro Rouillard et Frère inc (Repas et breuvages pour artistes et bénévoles, Eau, etc)	1 017.31

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5016	MRC Nicolet-Yamaska (Quote-Part 3e versement - final)	65 253.71
5017-5028	Patrick Morin (Pièces, accessoires et matériel pour la scène)	1 277.36
5029	Paysagement Précourt inc (4e versement/6 - Tonte de Gazon 2026)	2 939.53
5030	Jean Péloquin (Allocation cellulaire août)	30.00
5031-5038	Régie d'incendie (Q-part 3e vers,interv.14 Frère André,70 Grande-Terre, Maison des Jeunes,317 Rte 143,etc)	42 199.11
5039	Régie I.A.E.P. (Quote-part août)	18 598.84
5040-5042	R.G.M.R Bas Saint-François (Quote-part août et vignettes excédentaires)	19 290.43
5043-5044	Serrurier Tracy Sorel Inc (Cadenas, clé Tag, etc)	718.03
5045	Signalisation Kalitec Inc (2 panneaux de sécurité)	988.79
5046-5047	Sogetel (Internet Usine - août)	178.10
5048	Telus (Cellulaire Denis - juillet)	91.87
5049	Pascal Théroux (Déplacement- Rencontre avec Donald Martel-Bécancour)	64.80
5050	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire août)	30.00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	191 602.85
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
10004	Distribution St-Onge (Jeudi en chansons, animation et musique 16 juillet 2026)	1 149.75
10005	Spec-Tech Inc (Sonorisation spectacles du 3 juillet 2026 Grand Événement)	3 161.82
10006	École de danse Long Live Cowboy(Animation de danse country 3/07/26 G. Événement,Rés.26-07-183)	150.00
10007	Sani-Fontaines Inc (Fontaine extérieure au Quai du Gouvernement Rés.26-07-186)	9 732.63
10008	Voiturettes M. Bouchard et Filles (Location d'une voiturette G. Événement 3/07/2026 Rés.26-07-187)	1 106.18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10009	Entretien Katom (Tourbe et installation d'un bloc devant Karl Courchesne Rte Marie-Victorin)	1 253.23
PPA	Visa (Cellulaire, produits nettoyants, collations, café, inscriptions congrès, etc)	10 233.62
PPA	Hydro Québec (Éclairage public et édifices)	4 452.21
PPA	Sogetel (Internet tous les comptes)	574.54
PPA	Bélanger, Sauvé, Avocats (Honoraires professionnels Rés.26-07-181)	615.70
PPA	Horizon Agence Marketing (Forfait 8 publications mois de juin 2026, Rés.26-07-188)	1 178.49
PPA	MRC Nicolet-Yamaska (Déplacement urbanisme oct.-nov.-déc. 2025, Rés.26-07-190)	282.62
PPA	Groupe 132 (Asphalte pour réparation ponceau au Rang Grande-Terre, Rés.26-07-184)	977.29
PPA	Stantec Experts-Conseils(Remplacement poste pompage Principal-Eaux usées au 12 juin 2026, Rés.26-07-182)	16 815.09
PPA	ADMQ (Inscription au colloque de Zone pour Guylaine Rés.26-07-191)	143.72
PPA	RREMQ (Cotisation juillet)	4 687.78
PPA	Revenu Québec (DAS-Provincial - juillet)	15 652.41
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédéral - juillet)	5 673.36
	TOTAL DES CHÈQUES	77 840.44
	DÉBOURSÉS JUILLET 2026	
	Salaires juillet 2026	39 982.41
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	39 982.41

Il est proposé par le Conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le Conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D’AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 août 2026 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

29. Période de questions

30. Conclusion

26-08-224

31. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h45.

Pascal Thérout
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière